

UN PROCE-VERBAL pour l'essai a été dressé à C. H. Haeberbroeck, 32 ans, rue de Fives, 64, à Lille. C. H. Haeberbroeck, en complet état d'ivresse, causait du scandale dans la rue de Toulain.

LANNON

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de M. Parent-Monrozier, une demoiselle, la jeune Estelle Desseaux, 13 ans, demeurant rangée Carotte, à Lys, a été blessée à l'index droit par un éclat de fonte. M. le docteur Caudmont a prescrit quelques jours de repos.

LEERS

LA FRAUDE. — Jeudi matin, à huit heures, au Pavé de Lys, M. Vollet et Puche, préposés des douanes, ont arrêté une ménagère, Marie Collobert, née en 1856, résidant à Roubaix, rue des Longueues-Haies, n° 132. Cette femme était nantie de 1 kil. 500 de café vert, valeur 4 fr. 50.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Hippolyte Verriet, 45 ans, rue du Chemin-Vert, à Lys, vouturier au service de M. Lucq, entrepreneur de camionnage, a reçu un coup de branchard sur l'épaule gauche. M. le docteur Caudmont a constaté plusieurs déchirures musculaires dans la région dorso-lombaire. Il a prescrit un bléssé un repos de 15 à 20 jours.

HEM

FLANCAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Marie-Thérèse Delmeure, fille de Mine veuve Delmeure-Lepers, avec M. Félix Faucher, de Roubaix.

PENERAILES

FUNERAILLES. — Jeudi matin ont eu lieu les funérailles de M. Denis Pouchain, ancien industriel et ancien conseiller municipal. La levée du corps a été faite à dix heures, au domicile du défunt, à l'Émepennet, par le clergé paroissial. Des couronnes avaient été déposées par les anciens ouvriers de M. Pouchain et la famille.

Les coins du cercueil étaient tenus par des amis du défunt, MM. Claudy Galert, François Mulaton, Paul Desreux et Jean Foussier.

Le deuil était conduit par MM. Jean et Jules Deureux, genre et petit-fils du défunt, qui accompagnent MM. les abbés Durand, curé de Toulillers, et Delbecq, curé de Fored.

Dans l'assistance, considérable, avaient pris place deux Sociétés de Vingt et l'Association des Arbitrains Saint-Georges, dont M. Pouchain faisait partie.

On remarquait aussi MM. le comte de Montalbert, ancien député du Nord, conseiller général et maire d'Annappes; Henri Drouot, ancien maire d'Heim; J.-B. Goube, ancien maire de Fiers; Locurier, adjoint au maire de Lys, ainsi que de nombreuses notabilités de la région.

M. Henri Delcroix, député-maire, retenu à Paris, s'était fait excuser.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Pollet, curé de la paroisse, assisté de son vicaire, M. l'abbé Vervy, et du curé de Sully, M. l'abbé Rembey.

Après la messe, le corps a été transporté au cimetière communal pour être inhumé dans le caveau de la famille.

La cérémonie a pris fin à midi.

WATTRELOS

LE REGLEMENT SANITAIRE MUNICIPAL. — Décision du Conseil d'hygiène départemental relatant toute modification.

Le Conseil départemental vient de repousser toute mesure d'adoucissement au règlement sanitaire municipal de Wattrelos.

Déjà la municipalité avait sollicité de nombreuses reprises, en 1905, des modifications au règlement, présentés par le Comité consultatif d'hygiène de France. Elle avait demandé notamment d'admettre des cours de huit mètres carrés au lieu des treize mètres stipulés au règlement; cette concession n'étant pas par le Conseil départemental, et la décision prise d'abord le 2 août fut confirmée le 9 novembre 1905 et communiquée le 6 décembre au Conseil municipal. On avait aussi demandé de réduire à deux mètres les hauteurs des murs de clôture des cours et de les laisser à quatre mètres par le règlement modèle. Cette demande est la même.

Le 17 février dernier, la municipalité recevait des plaintes des entrepreneurs de la ville, sollicités de pousser l'attention de l'autorité supérieure sur la sévérité du règlement. Elle demanda que les 25 mètres cubes d'air des appartements ne fussent plus de rigueur absolue et se basât sur l'air, ou le minimum d'air n'est pas de 10 mètres.

La municipalité demandait aussi d'adoucir au règlement cette disposition: « Il est interdit de construire des maisons d'habitation de 2 à 5. Toute construction de 2 à 5 mètres de hauteur sur la rue doit être surmontée d'un toit à rebords ou d'un balcon plus haut. Le Conseil départemental a repoussé toute concession.

Le règlement reste donc dans toute sa rigueur. Quant aux maisons à construire dans la rue, le Conseil départemental n'a pas paru s'en être occupé, puisque le rapport reste muet sur ce point.

ASSISTANTS OBLIGATOIRES DES VIEILLARDS. — ENFANTS ET INVALIDES. — Les mandats destinés aux assistés ont les noms commencent par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, et de A à Z, sont à la disposition de leurs titulaires à partir d'aujourd'hui. Tous les autres mandats seront prêts le lendemain, samedi. Les intéressés sont priés de se rendre à l'adresse indiquée.

PETITE FILLE DISPARUE. — Mme Angèle Vandeweghe, rue Miribel, 18, a pris en garde une fillette de 3 ans, Jolienne Béart, Jeudi à midi. Mme Vandeweghe attendit en vain l'enfant pour dîner. Elle la croyait dans le voisinage, jouant comme de coutume avec les autres enfants du quartier. Elle s'informa et ne trouva rien. Elle se présenta alors à la gendarmerie pour donner le signalement de l'enfant: le voici: cheveux blonds, yeux bleus, corsage vert, jupon marron.

LES FRAUDES. — La brigade mobile de Roubaix a arrêté au Sartels: Alexandre Demaignon, demeurant rue de Conde, maison Hespel, à Roubaix; Jules Henne-

belle, ébéniste, boulevard Gambetta, 244, et Auguste Gouvé, teinturier, rue des Deux-Haies, estimant Verstrete, tous trois portant ensemble 11 kilos de café. Les préposés Darras et Lemaire ont arrêté Louise Beuvenis, rue Decrême, porteuse de 4 kilos de café. Enfin, les préposés Guibert, Brienne et Danet ont arrêté trois fraudeuses, Marie Dejaeger, rue Ste-Elisabeth, Victorine Landrieux, rue Decrême, et Elise De forest, rue de Flandre, toutes trois portant ensemble 6 kilos de café.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au péage Léon Allart et C, situé rue du Pétrole, un déballeur, Lévin Hanssens, 15 ans, demeurant à la Broche-de-Fer, a heurté une pierre et est tombé sur le poignet droit. Construction paiguet dix jours de repos. — A la teinturerie d'un déballer, Wagré Gustave, 17 ans, demeurant à Roubaix, place Chapal, s'est blessé au côté en heurtant un branchard de brouette. Contusion de la région thoracique; dix jours de repos. — A la teinturerie Casimir Fasiencel, situé au Crétinier, un ouvrier charretier, J.-B. Kemps, 52 ans, demeurant à Roubaix, rue Dampierre, et travaillant pour le compte de M. Numa Delmaire, entrepreneur à Roubaix, a reçu un coup de pied sur le genou gauche en attelant son cheval. Quinze jours de repos.

TOURCOING

LES PERCEURS DE MURAILLES. — AUDACIEUX CAMBRIOLAGE DANS UN ATELIER.

Les voleurs opèrent par le jardin public. — Une femme et un chien les accompagnent. — Deux bureaux fracturés. — On néglige l'argent.

Les perceurs de murailles dont nous avons signalés les exploits à Paris, à Roubaix et dans d'autres villes, ont fait école et Tourcoing, à son tour vient d'être le théâtre des exploits de cette audacieuse bande de malandrins.

Dans un atelier de construction

Jeudi matin vers six heures, M. Charles Dupont, chauffeur chez MM. H. Playoust et J. Leplat constructeurs en chaudronnerie rue Nationale 112, constata, en venant reprendre le travail que, pendant la nuit, l'atelier et les bureaux avaient été visités de cambrioleurs. Il avertit aussitôt M. Playoust, qui vint examiner les lieux.

L'atelier de construction se trouve derrière l'habitation de M. Playoust, à environ vingt cinq mètres du jardin. On y accède par un grand porte, par où entrent et sortent les métaux.

L'atelier dans lequel sont occupés une trentaine d'ouvriers forgerons, chaudronniers et ajusteurs, est long de 30 mètres environ et large de 15. Dans un des angles se trouve un bureau vitré, d'un mètre par les ouvriers bureau de pointage. A droite, au fond du jardin, avant d'arriver à l'atelier se trouvent les bureaux de MM. Playoust et Leplat, précédés d'une petite salle d'attente. La nuit, toutes les portes sont fermées.

Une chose est à noter: l'atelier de construction donne dans le jardin public, qui se trouve près de l'Hippodrome. En parcourant l'atelier et les bureaux, M. Playoust se rendit compte de la façon dont les cambrioleurs avaient opéré.

Dans le mur qui sépare l'atelier du jardin public, mur épais de quarante cinq centimètres, les malfaiteurs avaient pratiqué une ouverture haute de soixante dix centimètres, large de cinquante. Ils s'étaient ensuite introduits dans les ateliers, mais avaient dû pour cela déplacer une trentaine de mètres cubes de tuyaux en fonte posés obliquement contre le mur.

Les malfaiteurs, qui devaient parfaitement connaître les habitudes de la maison, avaient traversé l'atelier; près des bureaux des patrons; ils avaient enlevé la clef du bureau de pointage. Ils ouvrirent ce bureau, y prirent une lampe, l'allumèrent, après l'avoir préalablement remplie de pétrole qui se trouvait, dans un bidon placé sous le bureau.

La visite des bureaux

Les malfaiteurs se rendirent ensuite aux bureaux de MM. Playoust et Leplat. La porte d'entrée de ces bureaux, à l'abri de deux poutres d'un mètre mètre, qui laissa de grandes marques dans le bois.

Cette porte ayant cédé, une poussée violente fit sauter la serrure séparant la salle d'attente des bureaux.

La lampe fut placée sur une chaise rembourrée, du moins des traces de pétrole le laissent supposer. Les malfaiteurs s'attaquèrent ensuite aux bureaux. Celui de M. J. Leplat, qui est le bureau du directeur, fut ouvert par un trou percé dans le mur. Les cambrioleurs en firent sauter le couvercle à l'aide de plusieurs pesées. Ce meuble ne contenait que des papiers de commerce, qui furent jetés pélemêle sur le sol.

Le bureau de M. H. Playoust, genre américain, reçut une forte poussée qui fit sauter la serrure de sûreté, et cela permit aux malfaiteurs de relever le tiroir, d'où sortirent des caisses. Des plans, des factures, des cartes qui se trouvaient dans les divers tiroirs furent jetés sur le sol. Plusieurs papiers portèrent l'empreinte d'un doigt de femme ou d'adolescent.

Dans le tiroir supérieur de droite, se trouvaient une certaine de francs en menu monnaie. Les malfaiteurs dédaignèrent cet argent.

Avec les coussins des chaises, ils formèrent comme un tapis sur lequel, posant leurs pieds et leurs fesses, ils basculèrent le tiroir portant environ sept cents kilos. Le coffre, cependant, ne porta nulle trace de pesée. Les malfaiteurs ont-ils dû s'enfuir avant de l'avoir éventré ou emporté? On ne sait.

En s'attaquant au coffre-fort, les malfaiteurs laissèrent des empreintes de doigts sur la tapisserie rose, au bureau. Il est très facile de reconnaître la main d'un homme et celle d'une femme ou d'un adolescent, ainsi que nous le disons plus haut.

De plus, les cambrioleurs devaient être accompagnés d'un chien, car on remarque des traces de ses pattes dans l'atelier et dans les bureaux.

L'enquête

M. Playoust, informa immédiatement M. Delat-

tre, commissaire de police du 2e arrondissement, qui vint faire une reconnaissance des lieux.

Depuis trois semaines environ, Mme Playoust et ses enfants, se trouvent à la mer. Le constructeur prend ses repas chez son beau-père, M. G. Lefebvre, dont l'habitation est située en face de la maison de M. Playoust, rue de Flandre. Pendant la nuit il n'entendait aucun bruit insolite, pas plus que les servantes, dont les chambres sont situées derrière l'habitation.

En faisant l'inspection du magasin, M. Delattre, constata que les malfaiteurs avaient placé une certaine quantité de robinets et d'objets de ménage en cuivre dans deux paniers qu'ils ne purent probablement enlever, soit qu'ils aient été dérangés, soit qu'ils aient été rapidement l'atelier, le jour commençant à poindre.

MM. Playoust et Leplat ont fait jeudi un rapide inventaire de l'atelier. Ils ne peuvent dire si des objets ou une certaine quantité de cuivre ont été dérobés.

Une hypothèse est encore permise. Les malfaiteurs qui dédaignèrent l'argent et qui ont fouillé tiroirs et registres, ne recherchaient-ils pas un plan de machine qui pourrait leur être utile? MM. Playoust et Leplat ont déjà été victimes de quatre cambriolages. Au cours du plus récent, il y a deux ans environ, sept mille francs de métaux leur furent dérobés. Comme jeudi, les malfaiteurs avaient pratiqué une ouverture dans la muraille donnant dans le jardin des plantes.

M. Delattre continue son enquête.

L'AFFAIRE DES POMPES FUNEBRES

Le régisseur en averti. — L'importance des détournements. — L'inculpé transféré à Lille.

Le scandale des pompes funèbres a défrayé presque toutes les conversations pendant la journée de jeudi.

Dans la matinée, nous avons pu voir au siège de la Régie, rue de Lille, M. Charles Forest, l'inspecteur qui découvrit les détournements commis par Albert Petit.

« Depuis plusieurs mois, déclare M. Forest, les plaintes affluèrent à Paris. De nombreux Tourcoingiens se virent déposséder de certains faits qui leur importaient, et qui, s'ils étaient vrais, méritaient une sanction.

Il y a un mois environ, je vins à Tourcoing et fis une enquête qui justifia pleinement le bien fondé de toutes les réclamations que nous recevions. Le résultat de cette enquête décida la direction générale des Pompes funèbres, à retirer à M. Albert Petit, la direction de la régie de Tourcoing.

Ce poste, appointements fixes et commissions, pouvait lui rapporter cinq mille francs environ. La direction lui offrait un emploi à Paris aux appointements de 2.400 francs.

M. Petit refusa et envoya sa démission. On était également tombé sur M. Forest, qui la Direction décida d'envoyer à Tourcoing, M. Eudouin, précédemment à Provins.

« Je suis revenu à Tourcoing pour installer M. Eudouin dans ses nouvelles fonctions et contrôler la gestion de M. Petit.

« J'ai constaté que les registres de comptabilité n'étaient pas à jour, certains comptes, à dessein, étaient embrouillés.

« J'ai constaté les registres, il manquait en caisse une somme de 1.282 fr. 50 sur lesquels il convient de déduire 650 francs de factures payées par M. Petit pour le compte de la Société des Pompes funèbres. Il ne manquait donc plus en caisse que 632 fr. 50.

« Le docteur avait constaté et était tenu de le constater, mais ne permit pas de fixer exactement le montant des sommes détournées.

« En plusieurs fois, une somme de 5.576 fr. 75 avait été détournée. A cette somme, si l'on compte les 632 francs 50, on obtient le total des détournements existants au 1er mai, soit 6.209 fr. 25.

M. Petit a avoué à M. Forest, qu'il avait utilisé cette somme pour ses besoins personnels, et il a consenti à signer deux reconnaissances, l'une de 632 fr. 50, l'autre de 5.576 francs 75.

Le dépôt de la plainte

Muni de la signature de l'employé infidèle, M. Forest, mandataire de la société des Pompes funèbres, a alors déposé une plainte contre les mains de M. Rougeron.

Il était environ 6 heures lorsque l'agent de sûreté Leplat qui filait le régisseur depuis dix jours, fut avisé par M. Forest. M. Petit, invité à se rendre au poste de police, voulut passer par son domicile pour y prendre son tabac, mais l'agent n'y consentit pas. Alors le régisseur déclara qu'il sautait des pieds et ne pouvait plus marcher. L'agent lui offrit de prendre le tramway.

L'enquête

Après avoir fait subir l'interrogatoire d'identité à Albert Petit, M. Rougeron l'a interrogé de nouveau sur ses faits et gestes. M. Petit a reconnu les sommes pour lesquelles vous avez obtenu des reconnaissances portant un total de 6.209 fr. 25?

M. Petit a fait une réponse affirmative, mais en expliquant qu'il en avait eu besoin et que son intention était de les rembourser.

Le chapitre des détournements s'aggravement, dit-on, par de nouvelles découvertes dans l'examen de la comptabilité. Les écritures des deux degrés ne sont pas en règle et il faudra attendre plusieurs jours pour connaître l'importance exacte de cette affaire.

Le procédé le plus usuel du régisseur pour encaisser des sommes à son profit consistait, au reçu des sommes facturées, à n'en porter qu'une partie sur ses livres et à indiquer une classe inférieure à celle du service.

Transfert de l'inculpé à Lille

Albert Petit a été transféré à Lille par le train de 6 heures 25. Ce matin, à 8 heures, il a été interrogé par le procureur général, M. de Lamoignon, sur ses faits et gestes.

Reconnaissez-vous avoir obtenu des sommes pour lesquelles vous avez signé des reconnaissances portant un total de 6.209 fr. 25?

M. Petit a fait une réponse affirmative, mais en expliquant qu'il en avait eu besoin et que son intention était de les rembourser.

Le chapitre des détournements s'aggravement, dit-on, par de nouvelles découvertes dans l'examen de la comptabilité. Les écritures des deux degrés ne sont pas en règle et il faudra attendre plusieurs jours pour connaître l'importance exacte de cette affaire.

LA FRAUDE

Importantes captures. — Cinq arrestations.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers dix heures trois quarts, lieutenants Roult et le préposé Warocquier, de la brigade du Saint-Vert, de patrouille, dans les environs du Touquet, donnèrent la chasse à deux hommes porteurs de ballots. Après quelques minutes de poursuite, les deux inconnus furent rattrapés à la carrière de l'ailguille et conduits à la caserne.

Ils étaient porteurs de trente et un kilos de café vert d'une valeur de cent francs, qu'ils essayaient d'introduire frauduleusement en France. Les deux fraudeurs déclarèrent se nommer Albert Dessauvages, 17 ans, rattaché et Richard Dewaelle, 18 ans, boulanger, sujet belge, domiciliés à Tourcoing.

D'autre part, le sous-brigadier des douanes Clauss et le préposé Roisin de la brigade du Touquet, ont mis en état d'arrestation, mercredi soir à dix heures, au pavé des Grands Peupliers, sur le territoire de Wattrelos, les sieurs Carlos Desmet, 31 ans, né à Neuville-en-Ferrain, peintre, et Eugène Delcroix, 41 ans, homme de peine, domiciliés à Tourcoing. Ces deux fraudeurs étaient porteurs de ballots contenant ensemble 68 kilos de café vert, valeur deux cents francs environ.

Enfin, le brigadier Bogart et le préposé Croup, du Touquet, remarquèrent, jeudi matin, vers cinq heures et demie, un jeune homme, un peu trop obèse pour son âge, qui pénétrait en France. Invité à passer au poste, ce jeune homme fut trouvé porteur d'une ceinture contenant huit kilos de café vert. C'est un sieur Henri Ruisin, 15 ans, ajusteur, né et domicilié au Bourget (Seine).

Ces cinq fraudeurs ont été conduits à la gendarmerie de Tourcoing et transférés à Lille par le train de deux heures.

SUCCES AU BREVET ELEMENTAIRE.

Miles Marguerite Filipo et Yvonne Destombes, élèves du Pensionnat de l'Immaculée-Conception, à Tourcoing, viennent de subir avec succès, à Lille, les examens du brevet élémentaire.

Ont été également reçus: Miles Marguerite Brochard, Marie Chantret, Fernande Vriessé, élèves du Collège de Tourcoing.

Il en a été de même de Mlle Jeanne Cornard, élève du pensionnat de la Sainte-Union d'Estaimpuis, et qui a passé ses examens à Arras.

A PROPOS DE L'EXPOSITION DES INDUSTRIES TEXTILES. — Les récompenses du gouvernement ottoman.

Nous avons publié, il y a quelques jours, une liste de décorations accordées par le gouvernement ottoman, à l'occasion de l'Exposition des Industries Textiles.

S. M. I. le Sultan a en outre accordé diverses distinctions aux membres du commissariat de Turquie à l'Exposition de Tourcoing.

M. Georges Vaxelaire, consul de Turquie à Bruxelles, et commissaire général de la section ottomane, reçoit la plaque de grand officier du Medjidie; l'ordre du Liakat de 2e classe, réservé spécialement aux Ottomans qui ont rendu de grands services à leur pays, est conféré à M. Agop Bey Cherbéghian, commissaire général adjoint. MM. Edouard Sauvage, chancelier du Consulat de Turquie à Lille, et Maurice Amelin, industriel, reçoivent la croix de chevaliers du Medjidie, comme secrétaires du commissariat.

On assure enfin qu'une nouvelle liste de récompenses destinées à des personnalités du jury de l'Exposition de Tourcoing et à des publicistes français, sera promulguée prochainement.

DANS L'ENCREMENT.

M. Poujard, receveur de 1re classe à Tourcoing, (A. C.), est nommé receveur de 1re classe à Paris.

NOUS APPRENNONS la mort de M. Louis Vallé, docteur en sciences, professeur de sciences naturelles, à l'Institut libre du Sacré-Coeur, décédé jeudi après-midi, à son domicile, rue de l'Abattoir, à l'âge de trente-huit ans. M. Vallé laisse une veuve et deux jeunes enfants.

EXTRAIT. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis, jeudi matin, à leurs collègues de Mouscron, six automobiles de formes d'usage, un extradit, Léonold Wyckant, 20 ans, marbrier, né à Gand. Cet homme, sortant de la maison centrale de Loos, était réclamé par le parquet de Gand; il doit purger une condamnation à six mois de prison pour vol.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Filipo fils aîné rue du Québec, une rattachée, Mme Eugénie Vandermeulen, 47 ans, rue de Benain, 20, en baissant un store a été contusionnée à l'oméga droite. Docteur Cateau, 20 semaines.

Chez M. J. Desmouret, rue de Bradford, un fleuriste, M. Rostice Theophile, 45 ans, rue du Hâlet, a été blessé à la main droite en nettoyant un rouleau. Docteur Julien, 10 jours.

Chez M. A. Masquillier fils, un défoureur, M. Jean Walkens, 18 ans, rue de Vichy, a été contusionné au poignet droit par la chute d'une armoire. Docteur Hiron, 8 jours.

ARRESTATION. — Le garde-champêtre Blondel, du poste du Blanc-Sauz, a mis en état d'arrestation, jeudi soir à six heures et demie, place Thiers, un sieur Frédéric Lahaussière, en un court-circuit, pour vol. Cet homme est expulsé du territoire français par arrêté ministériel, à la suite d'une condamnation pour coups et blessures. Lahaussière sera dirigé sur Lille, aujourd'hui vendredi.

LILLE

LES CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — Le concours de dessin de mécanique aura lieu le 7 juillet 1907 pour les employés, les élèves (enseignement primaire ou supérieur), les ouvriers, les candidats devant être inscrits avant le 27 juin et le programme détaillé sera envoyé à toute personne qui en fera la demande au secrétariat de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

UNE FEMME RENVERSEE PAR UNE MOTOCYLETTE. — Jeudi matin, le chauffeur Auguste

Lefranc, sortant du garage Dulleux en motocyclette, a heurté, à ce moment, Mme Léonce Dauchy, couturière, arrivée à ce moment. Lefranc ne la vit pas et la renversa. La pauvre femme poussa un grand cri et se trouvait gravement blessée. Heureusement, il n'y eut rien; elle ne se fit, dans sa chute, que de légères contusions au cuir chevelu et à la main droite.

TOURNOIENNES

UNE LUGUBRE DECOUVERTE. — Des ouvriers maçons, habitant La Neuville, ont, en se rendant eux-mêmes, dans un bois, pendu à un arbre, le cadavre d'un sieur Constant Hébert, 33 ans, père de quatre enfants, disparu de son domicile depuis quatre semaines. Le corps était en complet état de putréfaction.

GRAND PHARMACIE H. COUVREUR

MACRON, 31, 32, RUE NEUVE, ROUBAIX

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DEGRYE...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

ARRESTATION

Le sieur Hébert, 33 ans, père de quatre enfants, disparu de son domicile depuis quatre semaines.

Le corps était en complet état de putréfaction.

GRAND PHARMACIE H. COUVREUR

MACRON, 31, 32, RUE NEUVE, ROUBAIX

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DEGRYE...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...

Les amis et connaissances de la famille LARDINOIS...

Les amis et connaissances de la famille MORELLE...